



Les organisations paysannes de la zone de savanes du Tchad : dynamiques d'émergence et modes de fonctionnement

Nadmba M. Gadjibet, Aurélie Tobde Keilar

► **To cite this version:**

Nadmba M. Gadjibet, Aurélie Tobde Keilar. Les organisations paysannes de la zone de savanes du Tchad : dynamiques d'émergence et modes de fonctionnement. L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD. Savanes africaines en développement : innover pour durer, Apr 2009, Garoua, Cameroun. Cirad, 7 p., 2010. <cirad-00471539v2>

HAL Id: cirad-00471539

<http://hal.cirad.fr/cirad-00471539v2>

Submitted on 19 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les organisations paysannes de la zone de savanes du Tchad : dynamiques d'émergence et modes de fonctionnement

Nadmba M. GADJIBET, Aurélie TOBDE KEILAR

Laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques, LRVZ, BP 433, N'Djamena, Tchad –
nade_gadjibet@yahoo.fr ; aurelux@yadoo.fr

Résumé — La zone soudanienne du Tchad, qui compte plus de 3,5 millions d'habitants, se compose de 6 844 villages dans lesquels il y a 37 103 organisations de producteurs (OP). Ces dernières éprouvent de réelles difficultés pour fonctionner, malgré les efforts consentis par les services d'encadrement de l'Etat, des projets et programmes de développement et des organisations non gouvernementales (ONG). L'objectif général de cette étude est de mieux connaître et comprendre le fonctionnement des OP, en vue de mettre en œuvre des appuis-conseil pour renforcer leurs capacités organisationnelles et de gestion. Pour réaliser ce travail, des enquêtes diagnostic ont été effectuées en 2006 et 2007 dans les régions du Mayo Kebbi Ouest et Est et la Tandjilé Ouest, à l'aide d'un questionnaire et d'un guide d'entretien auprès de quatre vingt deux (82) OP sur les 113 recensées dans les quatre terroirs du Pôle de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (Prasac) et dans une douzaine de villages proches de ceux-ci ; puis d'un guide d'entretien auprès des responsables de quinze structures d'appui conseil aux OP intervenant dans ces trois régions. Le mouvement associatif tchadien s'est développé très récemment selon une dynamique ascendante et une dynamique qui résulte du transfert, à des producteurs organisés, de fonctions et tâches dont les organismes étatiques se désengagent. Par ailleurs, la quasi-totalité des OP rencontrent des difficultés de fonctionnement. Elles sont démunies financièrement, gèrent mal leurs biens et disposent de peu d'appuis extérieurs. Il serait donc souhaitable que les structures d'appui revoient leurs programmes d'intervention en tenant compte des objectifs et des priorités des OP, en mettant en œuvre des programmes de formation technique et en accompagnant les organisations de producteurs de la zone de savanes du Tchad vers la performance et la professionnalisation des activités.

Abstract — Farmer organisations in the savannah zone in Chad: dynamics of emergence and functioning methods.
The soudanian zone of Chad has over 3.5 million inhabitants, is made up of 6 844 villages with 37 103 farmers' organisations. The latter find it very difficult to function despite the efforts made by the state management services, development projects and programmes and NGOs. The general aim of this study was to further our knowledge and understanding of how farmer organisations function with a view to setting up advisory support systems to strengthen their organisational and management capacities. To achieve this, diagnostic surveys were conducted in 2006 and 2007 in the regions of east and west Mayo Kebbi and west Tandjilé, using a questionnaire and an interview guide. Eighty-two farmer organizations took part out of the 113 surveyed in the four regions of PRASAC (Pôle de Recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale) and in a dozen nearby villages. Then the leaders of fifteen advisory support structures (for farmer organizations) operating in the three regions were interviewed. The associative movement in Chad has developed very recently and is growing because farmer organisations have taken on functions and tasks previous managed by state bodies following their withdrawal. Almost all farmer organizations are finding it difficult to function. They are poor, manage their assets badly and have little external support. Therefore, it would be advisable for support structures to review their intervention programmes by taking into account the objectives and priorities of farmer organizations, setting up technical training programmes and helping farmer organizations in the savannah zone of Chad to make their activities more profitable and professional.

Introduction

L'organisation du monde rural en groupements et associations est relativement récente. En dehors de quelques groupements signalés dans les régions de Bongor et Lai-Kélo en 1956, Koumra en 1964, les groupements et associations villageoises ont vu le jour de manière massive avec les grandes sécheresses de 1972-1973 et 1983-1984, les événements politiques et militaires de 1979 et 1982 (Balam, 2002) et la crise de la filière cotonnière de 1991-1992. Mais la situation réelle sur les modes de fonctionnement de ces organisations de producteurs (OP) est peu connue. Certes, les résultats des études sur les capacités économiques et financières des OP réalisées par le projet microréalisation en 2000 dans le Mayo-Kebbi Ouest et par le ministère de l'Agriculture dans le cadre du projet d'appui aux structures rurales (PASR) de la zone soudanienne en 1996, ont été utilisés par les organismes d'appui dans leurs interventions auprès des OP. Mais malgré cela la plupart d'entre elles, affirment les agents de développement, ne fonctionnent pas normalement ou pas du tout. Ce qui amène à ces interrogations : quels sont les facteurs de blocage de ces OP ? Pourquoi malgré ces dysfonctionnements, d'autres OP continuent à se créer ?

L'objectif du diagnostic réalisé dans le cadre des activités du projet Appui à la recherche régionale pour le développement des savanes d'Afrique centrale (Ardesac), vise à mieux connaître les OP de la zone et à comprendre leur mode de fonctionnement, en vue de mettre en œuvre des appui-conseils pour renforcer leurs capacités organisationnelles et de gestion.

Méthodologie

Le diagnostic a été réalisé dans les zones de Pala, Gounou-gaya et Kélo à l'aide des outils suivants :

- une enquête auprès de 82 OP sur les 113 OP recensées en deux phases : i) une fiche de recensement ou fiche d'identification sur les points suivants : nom, type et genre, date de création, l'initiateur et les activités principales ; ii) deux questionnaires dont l'un était administré aux OP de base des terroirs des sites Ardesac et hors sites et l'autre aux OP faîtières existant dans les grands centres de la région sur les points suivants : identification générale, structures, fonctionnement, activités, fonctions, relations avec les partenaires de développement rural ;
- des entretiens auprès des organismes d'appui-conseil intervenant en milieu rural à l'aide d'un guide d'entretien pour recueillir leurs opinions sur les OP qu'ils appuient et leurs appréciations sur le degré d'efficacité et d'autonomie de l'OP.

Les informations recueillies par enquêtes sur les OP ont été saisies, traitées et analysées avec le logiciel Excel, en privilégiant les statistiques descriptives. Ces informations ont été ensuite recoupées avec les autres informations obtenues par les entretiens et la documentation.

Résultats

Dynamiques d'émergence des OP de la zone soudanienne

Au Tchad, les OP ont vu le jour sur l'incitation du colonisateur qui voulait ainsi promouvoir le mouvement coopératif. Ainsi deux grandes dynamiques d'organisation peuvent être distinguées : la première ascendante et la seconde qui résulte du transfert à des producteurs organisés de fonctions et de tâches dont les organismes étatiques se désengagent.

Dynamique ascendante

Dans la dynamique ascendante, les actions visant le regroupement volontaire d'individus et de familles pour atteindre des objectifs économiques ou sociaux sont liées à l'Eglise catholique et surtout aux Centres de formation professionnelle agricole (CFPA) qui, à partir de 1965, soutiennent la création de groupements initiés par les sortants des centres de formation (MDR, 1996). Dans les années 1970, cette action en matière d'organisation des ruraux par l'Eglise catholique et les missions protestantes va s'accroître et c'est encore sur l'initiative des CFPA que vont être créés les premiers marchés autogérés (MAG) qui auront pour charge la commercialisation primaire du coton graine.

Cette dynamique d'organisation va s'intensifier dans les années 1980 avec l'augmentation du nombre de MAG (environ 200 en 1986) toujours avec l'appui du CFPA, et par l'action des bureaux d'étude et de liaison des actions caritatives et de développement (BELACD), des missions protestantes, des ONG internationales et nationales qui susciteront des groupements de base assez divers.

Le début des années 1990, caractérisé par l'ouverture démocratique, a été bénéfique à ces OP et aux organismes qui les soutiennent. Cela s'est traduit par une reconnaissance officielle du mouvement associatif et a accru l'espace d'initiative des différents acteurs qui y jouent un rôle (MDR, 1996).

Transfert des tâches et fonctions assurées par les services étatiques

La deuxième grande dynamique d'organisation des producteurs résulte du transfert aux producteurs organisés des tâches et fonctions assurées jusque-là par les services étatiques. Elle a commencé en 1986 par des actions de l'Office national de développement rural (ONDR) et plus tard par le ministère de l'Élevage. Deux faits vont sous-tendre ces actions : l'exécution des contrats plan I et II dans les années 1984-1986 et la crise de la filière coton en 1992.

Après la création de groupements de gestion des intrants, seront créées progressivement entre 1986 et 1992, des associations villageoises (AV) qui auront pour principales tâches la commande et la distribution des intrants coton aux producteurs et la commercialisation primaire de coton graine à travers les marchés autogérés (MAG).

Après les AV, un autre collectif représentant les paysans, le Mouvement paysan de la zone soudanienne (MPZS), toujours à l'initiative de l'ONDR va naître et va devenir l'interlocuteur de l'ONDR et de la Cotontchad, et la préoccupation centrale va être un ensemble de questions liées à la filière coton. Mais le MPZS exprime aussi une volonté d'organisation qui émane de leaders paysans issus des AV et d'organisations locales (MDR, 1996).

Le mouvement paysan de la zone soudanienne, devenu trop syndical, sera remplacé par les Comités de coordination locaux (CCL) (Tordina, 2007). Les CCL, selon leurs promoteurs, ont été créés pour défendre les intérêts des producteurs de coton et servir d'interface entre les producteurs et leurs partenaires afin d'assurer la circulation d'informations et d'identifier les problèmes liés à la filière coton. Un regroupement de ces structures s'est fait en avril 2007 par la création d'une faîtière dénommée l'Union nationale des producteurs de coton du Tchad (UNPCT).

La dernière organisation née dans la filière coton est le Conseil national de concertation des producteurs ruraux du Tchad (CNCPR). La création en 2005 du CNCPR est partie du constat que le Conseil national d'appui au mouvement associatif et coopératif (Conamac), créé en 1994 pour faciliter les procédures d'enregistrement des OP auprès des instances administratives, a été fragilisé par ses animateurs. Comme objectifs, le CNCPR se veut un cadre de concertation dynamique, légitime et représentatif ; un outil permanent de participation au processus de développement socio-économique et d'appui à la définition, à l'élaboration, à l'analyse et à la mise en œuvre de la politique agricole en général et de la sécurité alimentaire en particulier. Le CNCPR s'assigne aussi les missions de défendre une agriculture familiale

Rentrent, enfin, dans cette dynamique d'organisation liée au transfert de responsabilités aux producteurs par les structures de l'État, les Groupements de défense sanitaire (GDS). Leur création résulte du transfert, aux agroéleveurs organisés à cet effet, de certaines fonctions (santé animale de base, approvisionnement en médicaments vétérinaires) dont les services de l'Élevage se sont désengagés. Ce transfert s'est fait en même temps que la privatisation des services vétérinaires, après le séminaire national sur l'organisation du monde pastoral en 1989.

La zone soudanienne du Tchad qui compte plus de 3,5 millions d'habitants se compose de 6 844 villages, dans lesquels il y a 37 103 OP dont 21 086 groupements agricoles, 1 638 groupements de défense sanitaire, 7 948 groupements de gestion d'intrants, 6 654 AV, 1 036 unions des AV, 405 coopératives et 75 fédérations (ONDR, 2008). Mais toutes ces OP éprouvent de réelles difficultés pour fonctionner et ce malgré les efforts des services d'encadrement de l'État (ONDR, secteurs élevage, Environnement), des projets et programmes de développement et des organisations non gouvernementales (ONG).

Caractéristiques des organisations de producteurs

Types d'OP enquêtées

Les 82 OP enquêtées sont des :

- Groupements de producteurs agricoles (GPA) : 46, soit 56 % ;
- GDS : 11, soit 13 % ;
- AV : 4, soit 6 % ;
- Groupements communautaires ou villageois (GC/GV) : 16, soit 19 % ;
- Organisations paysannes faïtières fédératives (OPF) : 5, soit 6 %.

Cette diversité observée dans les groupements renvoie également à leurs différentes fonctions (communautaires ou d'intérêt général, sociales et économiques). Ainsi les groupements de base (GPA et GDS) se distinguent par leur taille, le type de membres et leurs activités économiques selon les zones et les opportunités économiques ou institutionnelles qui existent. Les autres types sont des organisations fédératives locales, zonales ou régionales qui intègrent de plus en plus dans leurs activités initiales (commercialisation, approvisionnement, etc.) d'autres activités dont la formation et les actions novatrices en matière de gestion des ressources naturelles.

Mais toutes ces OP ont des objectifs généraux souvent semblables : amélioration des conditions de vie et de production, augmentation du revenu des membres, sécurité alimentaire et enfin défense des intérêts des producteurs pour ce qui est des OP faïtières (Touré *et al.*, 2000). Ces objectifs sont également révélateurs du niveau de développement des OP, car plus elles sont avancées et plus leurs objectifs deviennent ambitieux et complexes (par exemple les OP faïtières de niveau zonal et régional). Cependant ces faïtières ne mènent aucune activité économique précise ; et leur première source de revenus provient des ristournes des AV (300 F CFA/tonne de coton) dont le versement est souvent hypothétique.

Structuration et fonctionnement des OP

La structure constitue la charpente ou le squelette de l'organisation. Elle est, selon Mushi Mugumo (2006), une stratégie préétablie pour gérer les circonstances influentes qui peuvent en quelque sorte affecter la réalisation des objectifs, mais aussi réduire, « *en canalisant leur traitement, une partie importante des incertitudes internes et externes à toute organisation* ». Enfin, la structuration d'une organisation concerne ainsi la façon dont on répartit en son sein les fonctions, les tâches, les responsabilités et les pouvoirs, les communications et la coordination (Mushi Mugumo, 2006).

Toutes les OP enquêtées sont structurées sur les modèles donnés par les initiateurs. Elles ont un bureau exécutif (BE) composé de 5 à 9 membres en moyenne, voire plus en ce qui concerne les OPF de niveau infra villageois ou supra villageois et régional. Seulement 15 OP, soit 18 % comptent 15 à 20 membres, les autres ont une taille allant de 30 à 60 membres, voire plus pour les AV et autres organisations d'intérêt économique ou social, de dimension supra villageoise. Les OP ayant une taille modeste (10 à 20 membres) sont généralement des OP féminines. Elles fonctionnent mieux que les OP masculines, car les réunions sont régulières, les cotisations sont normalement versées et les malversations financières sont rares. Disons que la cooptation des membres de ces groupements sur une base sociale ou géographique est aussi une condition de leur efficacité.

Les critères de bon fonctionnement d'une OP sont différents d'un agent de développement à un autre et d'une OP à l'autre. Dans l'ensemble, une OP est dite fonctionnelle lorsqu'elle mène une activité génératrice de revenu, dispose en permanence de fonds dans sa caisse, tient régulièrement ses réunions, a moins de dette ou s'en acquitte régulièrement et enfin chaque membre paie normalement ses cotisations et participe aux activités collectives de l'OP. Cependant, la tenue régulière de réunions au sein d'une organisation n'est pas forcément signe d'une vitalité ; on peut de cette façon tourner aussi à vide. Seulement 28 % déclarent tenir des réunions hebdomadaires, contre 43 % qui réunissent leurs membres du BE ou de l'AG tous les mois et 29 % tiennent leurs assemblées générales une fois par an. Seules 13 OP féminines de crédit et de tontine ont affirmé réunir leurs membres deux fois par mois. Dans tous les cas, rares sont les OP qui répondent entièrement à ces critères de fonctionnalité.

Instances et modalités de prises des décisions

Toutes les OP identifiées ont un bureau exécutif (BE) ayant à sa tête un président et une assemblée générale (AG) qui sont les deux instances de direction et de décision. Dans les OP à structure légère (5 à 7 membres du BE) et à taille modeste (15 à 20 membres par exemple), le président demeure l'instance suprême de décision et le recours à l'AG est rare.

Les membres des BE sont élus dans la plupart (84 %) des OP quant bien même il « *s'agit d'élections à l'africaine* » (Touré *et al.*, 2000) pour les postes de président ou trésorier, notamment dans les AV dont les enjeux financiers sont énormes. Le choix des responsables de ces AV reste toujours influencé par les systèmes de contrôle social et de pouvoir qui existent dans ces sociétés.

La prise des décisions

Dans seize OP, les décisions sont prises par le président seul ; dans 20 OP par le BE, dans 21 par l'AG. Mais dans les AV et les groupements de cotonculteurs affiliés, les deux instances (BE et AG) sont à la fois utilisées pour prendre les décisions.

Les principes démocratiques de la bonne gouvernance semblent être bien observés par ces OP. En effet, la démocratisation des OP dans la région du Mayo Kebbi Ouest est une réalité observable depuis plus d'une décennie, grâce à l'opération de crédit qu'avait initié le Projet microréalisation de la coopération allemande dans les années 1995, en collaboration avec l'Union des clubs d'épargne et de crédit (UCEC) de Pala. Cette activité de crédit qui « a été utilisée comme outil pédagogique », a aussi permis l'amélioration des capacités de gestion des responsables des OP, le renforcement de leur dynamisme, de leur prise d'initiative et la promotion de la femme dans la société (Wiegandt, 1998).

Une distinction est à faire entre les OP dont la prise de décision est centralisée (groupements féminins, GDS, groupements spécialisés, groupements communautaires (GC) ou groupements villageois (GV)) et celles dont la prise de décision est décentralisée (groupements de cotonculteurs, AV et OPF de niveau local, zonal et régional). Dans ces dernières organisations, le BE et l'AG sont des passages obligés pour valider les décisions mais aussi conserver la cohésion au sein de l'organisation.

Les procédures de mise en exécution des décisions

Les décisions d'importance prises par le BE ne sont pas automatiquement mises en exécution. Ainsi 30 % des OP affirment informer l'AG des décisions du BE avant la mise en exécution, 21 % déclarent soumettre les décisions du BE à l'AG pour approbation avant leur exécution. Vingt quatre (24) disent soumettre les décisions du BE ou du président à l'AG pour un débat avant de passer à l'exécution.

Situation économique des OP

Malgré leurs multiples activités beaucoup d'OP, pour ne pas dire toutes, sont démunies ; 85 % ont déclaré avoir un fonds dans leur caisse ou dans un compte dans une institution de micro finance de la place. Le montant moyen en caisse est de 66 681 F CFA. Neuf OP ayant plus de 100 000 F CFA en caisse ou en compte bancaire (au Club d'épargne et de crédit) sont les AV et quelques groupements gérant un moulin ou vendant des céréales.

La situation financière des OP n'étant pas bonne, seules 16 % possèdent du matériel agricole et 22 % ont un magasin de stockage villageois. Le moulin à céréales est également exploité par 7 OP, et la pharmacie villageoise par 9 OP. Cette situation s'explique aussi, selon les responsables des structures d'appui, par le fait que les OP reçoivent de moins en moins d'appuis financiers des projets, ONG ou des services étatiques.

Contraintes au fonctionnement des OP

L'analyse a fourni une longue liste de contraintes (16) regroupées en deux catégories : les contraintes internes (d'ordre structurel) et externes (liées à l'environnement institutionnel, économique et financier).

Les principales contraintes internes sont dues aux membres (irrégularité dans le remboursement des crédits, faible participation aux travaux de l'OP, irrégularité dans le versement des cotisations, détournements de fonds, lacunes des responsables dans la gestion des OP. Les responsables des organismes d'appui affirment que le manque de maturité des leaders des OP et les malversations financières, favorisées par la méconnaissance des responsables de leurs droits et devoirs au sein de

l'organisation mais aussi par la pression des autorités locales ou administratives qui les poussent à commettre ces délits, sont aussi des facteurs de blocage. Dans la plupart des BE il y a soit un fils, un cousin ou un neveu du chef de village ou de canton.

Les contraintes d'ordre externe sont : le manque d'équipement (matériel agricole, moyen de transport des produits) et d'infrastructure (magasin de stockage des produits agricoles), l'insuffisance d'appui technique et financier des pouvoirs publics et des ONG, l'insuffisance et la cherté des intrants vétérinaires, l'insuffisance de pharmacie vétérinaire villageoise, le retard dans l'achat et le paiement du prix du coton aux producteurs, les difficultés d'accès au crédit, la rareté et l'instabilité de l'offre de services, enfin les mauvaises relations avec les autorités villageoises et coutumières.

Le manque d'équipement et d'infrastructure ne doit pas être compris uniquement comme dû au manque de moyens financiers des OP. Car avec la fin du projet PSAP en 2002, l'ONDR, la seule structure de l'Etat qui pourvoit les producteurs en matériel agricole était dans « l'impasse financière » mais aussi en pleine restructuration à partir de 2003-2004. Par ailleurs, la mise en place dans les secteurs de la commande en matériel agricole faite par l'ONDR en septembre 1998 n'a été effective qu'en octobre-novembre 2007. Donc, au moment de nos enquêtes il n'y avait pas de matériel agricole en vente à l'ONDR.

L'insuffisance d'appui technique et financier s'explique également par l'arrêt du projet des services agricoles et pastoraux (PSAP) et du programme pilote de renforcement de l'appui aux organisations des producteurs (PRAOP). Le projet de renforcement des services agricoles et des organisations des producteurs (PSAOP) et le projet d'appui au développement local (PROADEL) se sont installés plus tard, respectivement en 2006 et en 2007. Entre ces projets, les OP de la zone soudanienne travaillaient dans un environnement économique et institutionnel contraignant freinant leurs initiatives et compromettant leurs résultats

En résumé, bien qu'elle soit une solution, l'organisation, comme le dit M.R. Mercoiret (2003), est toujours un problème et les organisations paysannes et rurales du Tchad n'échappent pas à la règle. Enfin, du fait de leur positionnement, ce sont des structures qui sont influencées à la fois par les caractéristiques des sociétés locales dans lesquelles elles s'enracinent et par l'environnement dans lequel elles agissent (Mercoiret et Minla Mfou'ou, 2008).

Conclusion

Nombres d'OP de la zone de savanes du Tchad à l'image de ce qui se passe dans la sous région sont plus ou moins instrumentalisées par les services de l'Etat. Elles ne fonctionnent pas comme en Afrique de l'Ouest, à l'image de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) au Mali et du Comité national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) au Sénégal. Ces OP faïtières rassemblent souvent toutes les organisations et fédérations d'organisations de leur pays et s'imposent en interlocuteurs et partenaires crédibles de l'Etat mais aussi des bailleurs de fonds (Yacouba, 2007).

Cependant les OP de la zone des savanes du Tchad restent une voie de réussite sociale pour les producteurs. Elles apparaissent comme le seul moyen d'améliorer les conditions de production et d'existence, en témoignent les espoirs mis dans les groupements de base par les adhésions massives des producteurs et la prolifération de ces groupements, bien que l'environnement économique et institutionnel soit peu favorable. Ces OP fonctionnent également de manière démocratique par une participation effective des membres à la prise de décision, mais à des degrés divers.

Aussi, un programme d'accompagnement vers la dynamisation de leurs activités doit-il s'articuler, dans l'immédiat, autour de deux axes :

- le renforcement des compétences internes des groupements de base par la formation et l'information, l'alphabétisation des membres, l'appui à l'organisation et à la gestion financière et l'amélioration des conditions de travail ;
- l'amélioration de l'articulation de toutes les organisations avec l'environnement économique par l'appui à l'organisation des filières, l'accès au matériel agricole et au crédit, l'approfondissement de la connaissance de l'environnement, des systèmes de financement adaptés et enfin l'appui à la gestion des ressources naturelles et le développement local.

Mais l'application seule de ces mesures ne peut rendre totalement dynamique toutes les OP du Tchad. Il faut que tous les organismes d'appui aux OP collaborent avec les OP sans les instrumentaliser, c'est-à-dire sans les utiliser, comme c'est le cas actuellement, « *juste comme un moyen pour atteindre leurs objectifs ou tout simplement pour réaliser les activités prévues dans leurs programmes, sans tenir compte de la vision, des priorités des membres et des orientations que ces organisations ont définies* » (Destrait, 2004). En d'autres termes, les organismes d'appui doivent d'abord reconsidérer les OP comme des partenaires à part entière, avec leurs objectifs et leurs ambitions, et ensuite les associer dans les différentes étapes d'élaboration ou de programmation des actions en leur faveur.

Références bibliographiques

BALAM F., 2002. Les dynamiques citoyennes rurales. Contribution au colloque du centre Al-Mouna sur « Etat et société civile », N'Djaména, avril 2002.

DESTRAIT F., 2004. L'appui aux organisations paysannes en question. Grain de sel, la Revue de l'Inter-Réseau, trimestriel n° 28.

MERCOIRET M.R., MINLA MFOU'OU J., 2008. Les organisations paysannes et rurales pour un développement durable en faveur des pauvres ; thème n°1 : OPR, renforcement du pouvoir des agriculteurs et résultats de l'action collective, Note introductive, Rapport sur le développement dans le monde 2008 : « Agriculture pour le développement ». Atelier de Paris, 30 et 31 octobre 2006, P1-12.

MERCOIRET M.R., 2003. Le renforcement des capacités des organisations paysannes et rurales. Le cas du Programme Services agricoles et appui aux organisations de producteurs (PSAOP), Sénégal, 52 p.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, 1996. Les organisations paysannes dans le processus de développement de la zone soudanienne du Tchad. Rapport général. Tome 3, Cirad/Sar n°81/96.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, 1996. Projet d'appui aux structures rurales de la zone soudanienne du Tchad. Rapport général. Tome 1, Cirad/Sar n°81/96.

MUSHI MUGUMO F., 2006. Les organisations : théories, stratégies et leadership. Médias Paul.

OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL, 2008. Recensement des organisations paysannes, Direction technique - Service d'appui aux organisations paysannes

PROJET MICROREALISATION, 2001. Répertoire des organisations paysannes collaborant avec le PMR. Antenne de Léré, Pala, Mar et Gounou Gaya, Pala, juin 2001.

TORDINA N., 2007. Analyse croisée des dynamiques d'exploitation agricole et des organisations paysannes face au contexte difficile de la filière coton. Cas de la zone cotonnière du Tchad. Mémoire de fin d'étude en ESAT 2, Montpellier.

TOURE A., SIANI L., 2000. Typologie des organisations paysannes du Mayo-kebbi Ouest-Tchad, Microréalisation (PMR). Appui à l'autopromotion des organisations paysannes, Pala, juillet 2000.

YACOUBA M., 2007. Les organisations paysannes au Sahel : évolution et perspectives. sur Internet site : <http://www.frameweb.org/file>

WIEGANDT N., 1998. Impacts économiques et sociaux des crédits accordés aux organisations paysannes dans le Mayo Kebbi. Synthèse du rapport d'enquête auprès des organisations paysannes, Pala, octobre 1998.